



# LES ATTEINTES À LA RÉPUTATION

## La protection des données personnelles

### UNE PROTECTION HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

Depuis le 25 mai 2018, le règlement (UE) 2016/976 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) s'impose à l'ensemble des pays de l'Union Européenne et **bouleverse**, en grande partie, **l'approche des entreprises** en matière de **traitement des données personnelles**.

Les entreprises sont tenues d'assurer une **protection optimale des données** à chaque instant et d'être en mesure de la **démontrer en documentant leur conformité**. Des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives peuvent être délivrées pour toute violation du règlement européen, indépendamment des conséquences engendrées sur la réputation pour l'entité concernée.



### LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La protection des données personnelles est un **droit fondamental** qui a notamment été consacré en France par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. **La loi 2018-493 du 20 juin 2018 en constitue la nouvelle émanation** et intègre les évolutions liées à la mise en oeuvre du RGPD.

La CNIL détermine 5 grands principes de protection des données personnelles, à savoir:

- ▶ Le principe de finalité (but bien précis, légal et légitime)
- ▶ Le principe de proportionnalité et de pertinence (strictement nécessaires au regard de la finalité)
- ▶ Le principe d'une durée de conservation limitée (durée de conservation précise).
- ▶ Le principe de sécurité et de confidentialité (accès aux seules personnes autorisées)
- ▶ Les droits des personnes (information et transparence)

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

### Que sont les données à caractère personnel ?

Elles recouvrent toutes les informations permettant, directement ou indirectement, l'identification d'une personne physique:

- ▶ Exemple: nom, prénom, téléphone, immatriculation, adresse IP, diplômes, etc.,
- ▶ Toutes les définitions sont mentionnées à l'art 4 du RGPD sur le site de la [CNIL](#) ou de [l'UE](#).

### Qu'est-ce qu'un traitement de données à caractère personnel ?

Toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des données, soit:

- ▶ Les traitements automatisés,
- ▶ Les traitements non automatisés, si les données personnelles figurent dans des fichiers.
- ▶ L'art 5 du RGPD sur le site de la [CNIL](#) ou de [l'UE](#), évoque les principes relatifs aux traitement de données à caractère personnel.

### Pourquoi un Data Protection Officer (DPO) ?

La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire dans les cas suivants:

- ▶ Le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public,
- ▶ Les activités de base du responsable du traitement ou du sous-traitant consistent en des opérations de traitement (suivi régulier, systématique, à grande échelle..),
- ▶ Suivi à grande échelle de données sensibles (révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, etc..),
- ▶ Voir art 37 du RGPD sur le site de la [CNIL](#) ou de [l'UE](#).

## RÉAGIR FACE À UNE ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Parce qu'elles ne sont pas nécessairement liées à l'existence d'une infraction à la loi pénale, les atteintes à la sécurité économique se révèlent parfois difficiles à comprendre ou à identifier pour le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise ou par des salariés.

### Pour préserver votre réputation et aller encore plus loin dans la protection des données personnelles, vous pouvez:

- ▶ Découvrir ce qui change pour les professionnels en se rendant sur le site de la [CNIL](#),
- ▶ Se préparer en 6 étapes en suivant les conseils de la [CNIL](#),
- ▶ Appréhender le RGPD de manière interactive avec la [Commission Européenne](#).
- ▶ Pour toute autre question, la brigade numérique de la gendarmerie se tient à votre disposition sur [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)